



**COMPTE RENDU**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2020**  
**DE L'ASSOCIATION HOSPITALITE CHINOISE AUX MIGRANTS**

---

---

**ORDRE DU JOUR OUVERTURE**

- ❖ Modification des statuts :
  - Changement de domiciliation du siège social de l'association
  - Nombre minimum de membres siégeant au conseil d'administration
  
- ❖ Il est précisé que cette assemblée générale extraordinaire, qui devait se tenir en mars 2020, se déroule exceptionnellement en septembre 2020 du fait des mesures sanitaires imposées par la pandémie COVID-19. La prochaine AG aura lieu en mars 2021.



Le 16 septembre 2020 à Chinon, les membres de l'association Hospitalité Chinonaise aux Migrants sont réunis à la mairie, place du Général de Gaulle 37500 Chinon en Assemblée générale extraordinaire sur convocation du Bureau datée du 3 septembre 2020. Les documents suivants ont été mis à disposition des membres pour consultation :

- Anciens statuts
- Statuts modifiés

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présent·e·s en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent compte rendu.

L'Assemblée est présidée par Mme Aurélie Butel présidente de l'association.

Elle est assistée des secrétaires de séance, Mmes Carmen Brémaud et Anne-Gaël Jolinon, co-secrétaires de l'association.



*La séance est ouverte à 19h45*

## OUVERTURE

Aurélie Butel, Présidente de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présent·e·s d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée et en présente l'ordre du jour.

Concernant l'ordre du jour, il est précisé que :

- L'ancienne domiciliation de l'association était précédemment celle d'un ancien membre qui souhaitait que celle-ci soit modifiée. La domiciliation à la mairie nous permet de maintenir une domiciliation fixe et ce, quels que soient les mouvements des membres.
- Dans les précédents statuts, « l'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de 9 membres ». Il est proposé d'abaisser à 6, le minimum d'administrateur·trice·s afin de ne pas léser le fonctionnement de l'association au cas où ce chiffre viendrait à baisser.

## APPROBATIONS

Présentés par Mme Aurélie Butel

- Changement de domiciliation :

Abstention : 1

Contre : 1

Le changement de domiciliation est approuvé

- Abaissement du nombre minimum d'administrateur·trice·s à 6

Abstentions : 3

Contre : 0

Le nombre minimum d'administrateur·trice·s est fixé à 6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance